



Amendes majorés

Par OphelieG13

Bonjour,
Je vous contact au sujet de deux amendes majorées que je conteste, car je n'ai jamais reçu les avis initiaux correspondants.

La première infraction, datée du 18 octobre 2024, d'un montant initial de 135 €, a été majorée à 375 € et notifiée le 13 mai 2025.

J'ai immédiatement adressé un courrier recommandé de contestation le 14 mai 2025 à l'Officier du Ministère Public (OMP), en expliquant qu'il s'agissait manifestement d'un problème de notification postale indépendant de ma volonté. J'y précisais également que j'ai toujours réglé mes amendes lorsqu'elles m'ont été régulièrement notifiées, que je suis disposée à payer le montant initial, mais que je refuse de supporter des majorations injustifiées.

Le 4 septembre 2025, j'ai ensuite reçu une lettre de saisie administrative d'un montant de 442 € pour cette même amende.

C'est à ce moment-là que j'ai découvert une seconde amende, datée du 10 mars 2025, d'un montant initial de 35 €, majorée à 67 €, dont je n'avais jamais eu connaissance auparavant.

Suite à cela, j'ai envoyé plusieurs courriers recommandés avec accusé de réception à différents organismes :
? l'OMP,
? la Trésorerie des amendes du 13,
? la Direction régionale des finances publiques de Marseille,
? et l'ANTAI.

Malgré ces démarches, je n'ai reçu aucune réponse à ce jour.

Le 15 octobre 2025, j'ai reçu une mise en demeure d'un commissaire de justice (SCP Remuzat & Associés) me réclamant 508 € pour ces deux amendes.

Je souhaiterais savoir quel démarche pour faire valoir mes droits.

Merci

Par isernon

bonjour,

je suppose que votre "carte grise" était à jour au niveau de son adresse ?

et votre nom est bien mentionné sur la boîte à lettres même si le numéro est en principe suffisant.

Salutation